

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2017\_5\_9**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

**Objet : Motion de soutien au "haut débit : opticalisation du NRA de Saint-Fraigne"**

L' an deux mille dix sept , le mardi 12 septembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Septembre 2017

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLON Sèverine

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la motion de soutien au "haut débit : opticalisation du NRA de Saint-Fraigne" prise par la Communauté de Communes Coeur de Charente le 06 juillet 2017.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de soutenir cette motion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de soutenir cette motion "haut débit : opticalisation du NRA de Saint-Fraigne", prise par la Communauté de Communes Coeur de Charente et annexée à la présente;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/09/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot